	<p align="center">FICHE DE SYNTHÈSE SITE NATURA 2000</p> <p align="center">A destination des porteurs de projet dans le cadre de l'évaluation des incidences Natura 2000</p>	<p>Références réglementaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Directive « Habitats Faune Flore » n°92/43/CEE du 21 mai 1992 - décret n°2011-966 du 16 août 2011 - articles L.414-4 et R.414-19 du code de l'environnement
<p align="center">Service instructeur (Guichet unique) : DDT - Service Économie Agricole et Rurale Unité Biodiversité et préservation des espaces naturels et agricoles 43 rue Charles Duroselle, 16000 Angoulême ddt-biodiversite@charente.gouv.fr</p>		

<p align="center">Site Natura 2000 VALLÉE DE LA DRONNE DE BRANTÔME A SA CONFLUENCE AVEC L'ISLE</p>	
<p align="center">Statut : ZSC</p>	<p align="center">Code : FR7200662</p>
<p align="center">Liste des animateurs : http://www.charente.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-Chasse-Eau-Risques/Natura-2000-Biodiversite/Natura-2000</p>	
<p align="center">Textes de référence :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Arrêté ministériel du 20 novembre 2014 portant désignation de la ZSC Vallée de la Dronne (de Brantôme à sa confluence avec l'Isle) ; - Arrêté préfectoral du 21 juin 2012 relatif à la constitution du COPIL du site (DOCOB élaboré en 2016) 	

Description et intérêt du site :

Site qui comprend la plus grande partie du cours de la Dronne depuis la proximité de ses sources jusqu'à sa confluence avec la Dordogne (région Aquitaine). Rivière de plaine présentant diverses caractéristiques écologiques remarquables tant au niveau de son lit mineur que de son lit majeur : eaux encore de bonne qualité, à riche faune piscicole (fortes potentialités pour les poissons migrateurs) bordées de prairies humides plus ou moins vastes alternant avec des bosquets ou des linéaires de forêt alluviale à aulne et frêne. Cette vallée inondable et parfois bocagère abrite plusieurs habitats et espèces d'intérêt communautaire (aulnaie-frênaie alluviale, Vison d'Europe, Lamproie de Planer, Cistude d'Europe). De l'amont à l'aval, la vallée offre un corridor de migration aux poissons, et la continuité des ripisylves assurent le déplacement et le repos de la Loutre et du Vison d'Europe tout comme celui des Odonates.

<p>Qualité et importance</p>	<p>Richesse des boisements, de zones bocagères et prairies inondables. Variété des faciès du cours d'eau et nombre élevé de frayères potentielles. Présences d'habitats potentiels favorables tout le long de la vallée de la Dronne pour le Vison et la Loutre d'Europe.</p>
<p>Vulnérabilité</p>	<p>Régression du bocage, présence et fonctionnement des barrages qui empêche la migration des poissons. Tendance à l'eutrophisation des milieux par l'intensification des pratiques agricoles à l'échelle des bassins versants. Réchauffement de l'eau des cours d'eau.</p>

Items concernés au régime d'autorisation propre à Natura 2000 (liste locale n°2)

6- Premiers boisements (y compris les taillis courte rotation) (les plantations de vergers, vignes, chênes truffiers, ne sont pas concernées) ;
 7- Retournement de prairies permanentes ou temporaires de plus de cinq ans ou de landes ;
 26- Travaux d'entretien, de réparation ou de renforcement de la structure des ponts et viaducs ainsi que les travaux dans les tunnels ferroviaires non circulés.

Classe d'habitat	• Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées ;	50 %
	• Cultures céréalières extensives (incluant les cultures en rotation avec un jachère régulière) ;	13 %
	• Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes) ;	7 %
	• Forêt artificielle en monoculture (ex : Plantation de peupliers ou d'arbres exotiques) ;	7 %
	• Agriculture ;	7 %
	• Forêts mixtes ;	7 %
	• Autres terres (incluant les zones urbanisées ou industrielles, routes, décharges, mines) ;	3 %
	• Forêts caducifoliées.	2 %

HABITATS ET ESPÈCES JUSTIFIANT LA DÉSIGNATION DU SITE :**Habitats visés à l'Annexe I de la Directive 92/43/CEE du Conseil****Habitat d'intérêt communautaire prioritaire :**

91E0 - Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (74,82 ha)

Espèces visées à l'Annexe II de la Directive 92/43/CEE du Conseil**Reptiles :**

1220 – Cistude d'Europe *Emys orbicularis*

Plantes :

1607 - Angélique à fruits variés *Angelica heterocarpa*

Poissons :

1095 – Lamproie marine *Petromyzon marinus*

1096 – Lamproie de Planer *Lampetra planeri*

1099 – Lamproie fluviatile *Lampetra fluviatilis*

1102 – Grande alose *Alosa alosa*

1103 – Alose feinte *Alosa fallax*

1106 – Saumon atlantique *Salmo salar*

1126 – Toxostome *Parachondrostoma toxostoma*

1134 – Bouvière *Rhodeus amarus*

1163 – Chabot commun *Cottus gobio*

Mammifères :

1355 – Loutre d'Europe *Lutra lutra*

1356 – Vison d'Europe *Mustela vison*

Invertébrés :

1016 – Vertigo des moulins *Vertigo moumiansana* (6 stations)

1036 – Cordulie splendide *Macromia splendens*

1041 – Cordulie à corps fin *Oxygastra curtisii*

1044 – Agrion de Mercure *Coenagrion mercuriale*

1043 – Gomphe de Graslin *Gomphus graslinii*

1060 – Cuivré des marais *Lycaena dispar*

1065 – Damier de la Succise *Euphydryas aurinia*

1083 – Lucane cerf-volant *Lucanus cervus*

1088 – Grand capricorne *Cerambyx cerdo*

1092 – Écrevisses à pattes blanches *Austropotamobius pallipes*

PRINCIPAUX ENJEUX DU SITE :

	Habitats	Espèces
Intérêt majeur	Cours d'eau	Poissons migrateurs et sédentaires Écrevisse à pattes blanches, Odonates, Grande moule Vison et Loutre d'Europe
	Berges	Vison d'Europe, Loutre d'Europe
	Plan d'eau et mare	Cistude d'Europe Odonates
	Boisements	Lucane cerf-volant et Grand capricorne

	JAN	FEV	MAR	AVR	MAI	JUI	JUIL	AOU	SEP	OCT	NOV	DEC
Cistude d'Europe			Destruct ind. Repro			Destruct ind. Éclosion et reproduction						
Vison d'Europe et Loutre d'Europe		Reproduction et élevage des petits										
Écrevisse à pattes blanches	Reproduction											
Poissons migrateurs												
Chabot et lamproies			Destruct d'ind. Repro									
Lucane cerf-volant et Grand capricorne						Formation des imagos						

Les périodes sont données à titre indicatif et peuvent varier en fonction des conditions climatiques.

Période d'intervention possible

Période de sensibilité

AUTRES ESPÈCES ET HABITATS PATRIMONIAUX :

Habitats d'intérêt communautaire :

- 3130 – Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des *Littorelletea uniflorae* et/ou des *Isoeto-Nanojuncetea* (0,21 ha) ;
- 3150 – Lacs eutrophes naturels avec végétation du *Magnopotamion* ou de l'*Hydrocharition* (0,16 ha) ;
- 3260 – Rivières des étages montagnards à planitiaires avec végétation flottante à renoncules aquatiques (*Ranunculion fluitantis*) et du *Callitricho-Batrachion* (18 ha) ;
- 3270 – Rivières avec berges vaseuses avec végétation du *Chenopodion rubri p.p.* et du *Bidention p.p.* (0,35 ha) ;
- 6430 – Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards à alpin (94,13 ha) ;
- 6510 – Pelouses maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*) (2307,8 ha) ;
- 91F0 – Forêts mixtes de chênes, d'ormes et de frênes bordant de grands fleuves.

Espèces de l'Annexe IV de la Directive Habitat, Faune et Flore



Bivalve

Grande moule *Margaritifera auricularia*

SYNTHÈSE DE LA RICHESSE DU PATRIMOINE NATUREL DU SITE :

Patrimoine d'intérêt communautaire	Présent dans l'ex-région Poitou-Charentes	Présent sur le site	
		Total	Dont habitats ou espèces prioritaires
Habitats cités au titre de l'Annexe I de la Directive Habitat Faune Flore 92/43/CEE	66	8	1
Espèces animales citées au titre de l'Annexe II de la Directive Habitat Faune Flore 92/43/CEE	43	22	2
Espèces végétales citées au titre de l'Annexe II de la Directive Habitat Faune Flore 92/43/CEE	6	1	1
Espèces animales et végétales citées au titre de l'Annexe IV de la Directive Habitat Faune Flore 92/43/CEE	-	1	
Oiseaux cités au titre de l'Annexe I de la Directive Oiseaux 79/409/CEE	163	-	

Site web du site Natura 2000 :

<https://www.natura2000-isle-et-dronne.fr/vallee-de-la-dronne/>

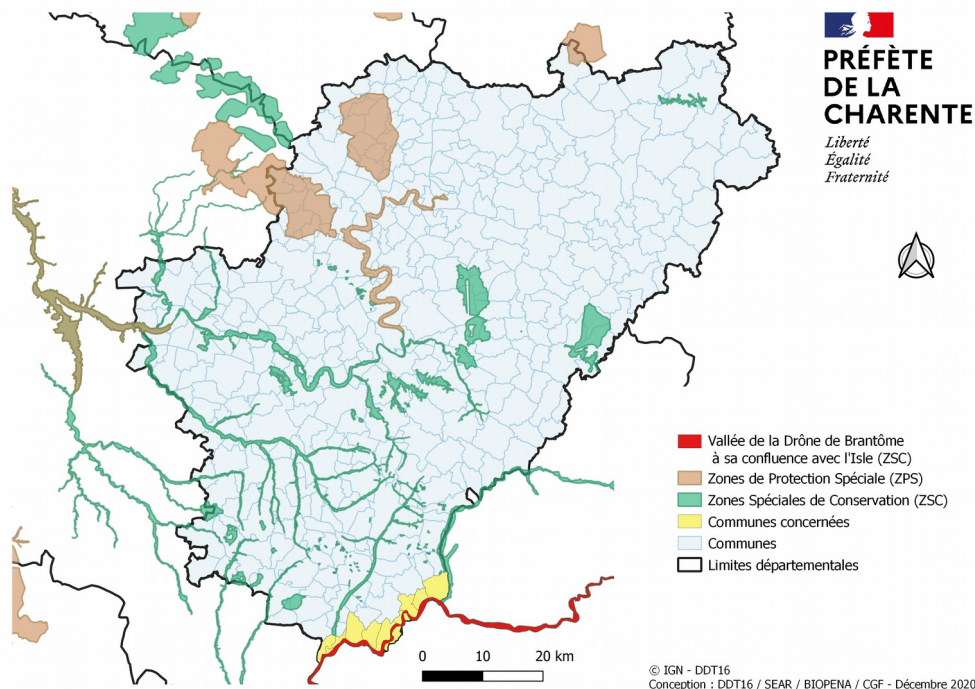
Pour plus d'informations sur les espèces principales patrimoniales du site :

<https://inpn.mnhn.fr/docs/natura2000/fsdpdf/FR7200662.pdf>

Pour consulter le DOCOB :

<https://www.natura2000-isle-et-dronne.fr/vallee-de-la-dronne/docob-vallee-de-la-dronne/>

Localisation du site Natura 2000 en Charente :



Communes concernées en Charente : Aubeterre-sur-Dronne, Bazac, Bonnes, Laprade, Les Essards, Médillac, Nabinaud, Saint-Quentin-de-Chalais, Saint-Séverin.

Autres sites Natura 2000 en relation avec le site :

- ZSC FR5400419 : Vallée de la Tude
- ZSC FR7200663 : Vallée de la Nizonne (CHARENTE / DORDOGNE)
- ZSC FR7200670 : Coteaux de la Dronne (DORDOGNE)

Périmètre de la Vallée de la Dronne :

